



Assemblée Générale du 28 mai 2024 – 18h00

Note de synthèse

Lors de la séance, les points suivants seront abordés :

- Accueil : Présentation des nouveaux produits et services (estimation 30')
- Points à l'ordre du jour de l'Assemblée général ordinaire :
 1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et approbation des comptes 2023;
 2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
 3. Décharge aux administrateurs ;
 4. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes ;
 5. Désignation d'un collège de 2 réviseurs en qualité de commissaire pour les années 2024-2026;
 6. Désignation d'un administrateur représentant les communes : candidature de Monsieur Gauthier Le Bussy.

L'Assemblée générale se déroulera, en présentiel dans les locaux du Business Village Ecolys by Actibel – Avenue d'Ecolys, 2 à 5020 Suarlée (Namur).

Nous vous invitons à télécharger toutes les annexes ainsi que le modèle de délibération sur le site internet à l'adresse <https://www.deliberations.be/imio/> .

1 Présentation des nouveaux produits et services (hors ordre du jour de l'Assemblée Générale).

Une présentation de l'évolution de notre stratégie ainsi que des nouveaux produits 2024 iMio sera faite en séance. Cette présentation vous permettra de découvrir les nouveautés mises à votre disposition et comprendre nos grands axes de développement.

Vous avez des questions, des suggestions, des attentes ? Prenez cette occasion d'en discuter avec nous !



2 Présentation et approbation des comptes 2023 et du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

2.1 Présentation des comptes :

	2023	2022	Variation
Chiffre d'affaires	6 568 614,34	5 251 184,12	25,09%
Produits d'exploitation non récurrents	0,00	0,00	
Productions immobilisées	103 926,91	277 631,51	-62,57%
Subsides	664 792,20	406 524,89	63,53%
Subside fonctionnement	0,00	0,00	
Subside projets	664 792,20	406 524,89	63,53%
Autres produits et récupération de frais	82 107,92	111 623,16	-26,44%
Total des produits d'exploitation	7 419 441,37	6 046 963,68	22,70%
Approvisionnements et TVA intracom	-1 094 381,75	-1 011 303,07	8,22%
Services et biens divers	-1 671 948,38	-1 200 327,18	39,29%
Total des charges d'exploitation	-2 766 330,13	-2 211 630,25	25,08%
Rémunérations, charges sociales et pensions	-4 073 964,49	-3 844 384,41	5,97%
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	579 146,75	-9 050,98	-6498,72%
Amortissements	-261 949,87	-194 343,44	34,79%
Réduction de valeur	0,00	0,00	
Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	
Autres charges d'exploitation	-20 088,39	-13 599,63	47,71%
Bénéfice d'exploitation	297 108,49	-216 994,05	-236,92%
Produits financiers	24 793,17	0,02	
Charges financières	-16 926,74	-29 727,60	-43,06%
Bénéfice de l'exercice avant impôts	304 974,92	-246 721,63	-223,61%
Impôts sur le résultat	-55 469,30	-4 513,54	1128,95%
Bénéfice de l'exercice	249 505,62	-251 235,17	-199,31%

Le regroupement suivant nos axes analytiques donne ceci :

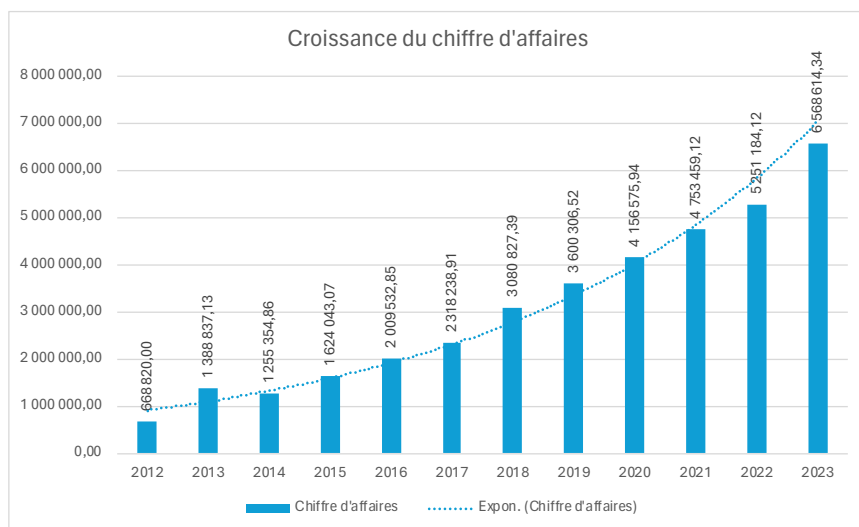
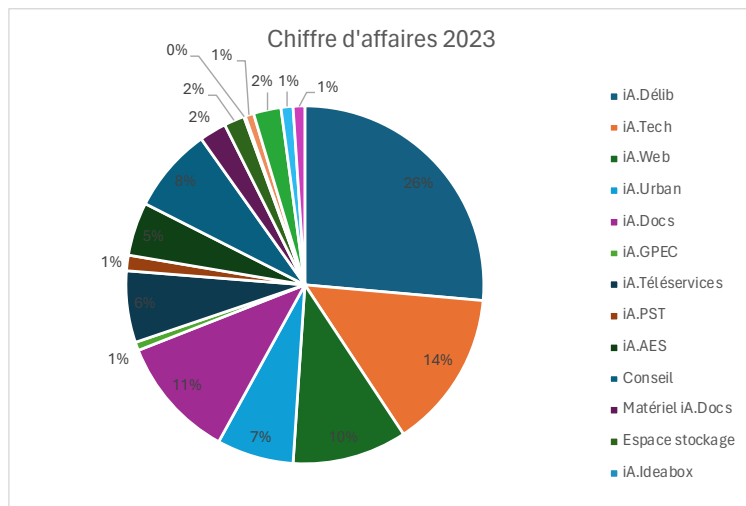
	2023	2022	Δ	
Chiffre d'affaire	6 568 614,34 €	5 251 184,12 €	1 317 430,22 €	25,1%
Productions immobilisées	103 926,91 €	277 631,51 €	(173 704,60) €	-62,6%
Ensemble des charges en personnel	(4 424 803,74) €	(4 130 334,42) €	(294 469,32) €	7,1%
Sous-traitance & hébergement	(1 094 381,75) €	(1 011 303,07) €	(83 078,68) €	8,2%
Marge S/ activité	1 153 355,76 €	387 178,14 €	766 177,62 €	197,9%
Frais lié au bâtiment	(135 827,17) €	(100 825,12) €	(35 002,05) €	34,7%
Frais généraux	(114 933,90) €	(129 230,85) €	14 296,95 €	-11,1%
Frais généraux "légaux" (compta, rév, etc)	(136 518,37) €	(116 451,86) €	(20 066,51) €	17,2%
Prestations pour immobilisations	(72 473,43) €	(177 570,53) €	105 097,10 €	-59,2%
Prestations Cyber	(723 463,67) €	(273 994,09) €	(449 469,58) €	164,0%
Marketing & Communication	(66 449,82) €	(57 228,44) €	(9 221,38) €	16,1%
Jetons de présence	(26 567,90) €	(25 093,06) €	(1 474,84) €	5,9%
Divers - Taxes	25 011,09 €	34 405,61 €	(9 394,52) €	-27,3%
Consommation subsides	- €	- €	- €	
Subsides accordés - Cyber	664 792,20 €	406 524,89 €	258 267,31 €	63,5%
EBITDA - Analytique	566 924,79 €	(52 285,31) €	619 210,10 €	1184,3%
Amortissements et réduction de valeur	(261 949,87) €	(194 343,44) €	(67 606,43) €	34,8%
EBIT - Analytique	304 974,92 €	(246 628,75) €	551 603,67 €	223,7%
Charges de dettes	- €	(92,88) €	92,88 €	-100,0%
Impôts sur le résultat	(55 469,30) €	(4 513,54) €	(50 955,76) €	1129,0%
Résultat final	249 505,62 €	(251 235,17) €	500 740,79 €	199,3%

2.1.1 Chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires pour 2023 s'établit à 6 568 614,34 € en progression de 25,1 % par rapport à 2022. Hors missions relatives à la Cyber la progression est de 21,98 %.

Cette croissance est à mettre en relation avec l'excellente dynamique commerciale actuelle et l'adhésion massive des Pouvoirs locaux à notre démarche de mutualisation.

La ventilation du chiffre d'affaires est la suivante :



2.1.2 Production des immobilisés.

L'activation des immobilisations au niveau des frais de développements a pour conséquence une production immobilisée de 103 926,91 €, en diminution de 63% par rapport à 2022. Cela s'explique par notre décision de limiter les investissements R&D en 2023 compte tenu des mauvais résultats 2022.



2.1.3 Ensemble des charges en personnel.

L'augmentation de la charge salariale est de 7,1% par rapport à 2022, soit 294 469,32 €.
Cette augmentation s'explique par les multiples indexations des salaires compte tenu de la situation économique.

Ce poste reprend l'ensemble des charges en personnel et notamment :

- Les rémunérations ;
- Véhicules et frais de déplacement ;
- Frais en personnel ;
- Les assurances ;
- Les charges sociales ;
- ...

2.1.4 Sous-traitance & hébergement.

Ce poste reprend les frais d'hébergement ainsi que tous les frais d'achat et de prestations relatifs à nos solutions.

Le volume de sous-traitance a augmenté de 8,2% par rapport à 2022.

Cette augmentation est liée à notre croissance, l'augmentation des frais d'hébergement et la sous-traitance de 100 K € pour notre solution Urban compte tenu d'absences de longue durée de notre personnel et la réforme du CoDT.

2.1.5 Marge S/ activité.

La marge sur activité s'établit à 1 153 355,76 € contre 387 178,14 € en 2022.

2.1.6 Frais généraux (suivant le rapport analytique).

Ce poste reprend l'ensemble de nos frais de fonctionnement suivant les regroupements faits dans nos axes analytiques.

Nos frais généraux ont augmenté de 12 % par rapport à 2022. Cette augmentation est principalement due aux travaux de maintenance réalisés dans notre bâtiment et la reprise temporaire de missions par GroupeS et RSM compte tenu de l'absence pour maladie d'une partie de notre personnel administratif.

2.1.7 Prestations pour immobilisations

Cela correspond aux prestations relatives aux investissements en développements.

2.1.8 Prestations Cyber

Cela correspond aux prestations d'audit en matière de Cyber sécurité réalisées par nos sous-traitants dans le cadre de la mission confiée en la matière à iMio par le Gouvernement Wallon. Les prestations sont couvertes par une subside sur projet.



2.1.9 Jetons de présence.

Ce poste reprend les jetons de présence de l'ensemble de nos administrateurs à l'exclusion des rémunérations du président et du vice-président qui sont repris dans le poste charges en personnel.

2.1.10 Subsidés accordés -cyber.

L'arrêté ministériel du 16 décembre 2021 prévoit qu'une subvention est octroyée à iMio afin de couvrir les frais de mise en œuvre d'une centrale d'achat en matière de cybersécurité :

- 750.000 EUR pour le marché public en vue de réaliser un audit de sécurité des réseaux et des sites des communes et des centres publics d'action sociale demandeurs, à lancer en 2022 et à finaliser pour le 31 mars 2023 au plus tard ;
- 1,75 millions d'EUR pour le marché public en vue de l'acquisition d'équipements et des services pour les communes et les centres publics d'action sociale, en matière de cybersécurité, à lancer en 2022 et à finaliser pour le 30 juin 2024 au plus tard ;
- 235.000 EUR pour la coordination régionale des marchés publics, vérification des dossiers de financement, moyens couvrant la période du 16 décembre 2021 au 31 décembre 2023.

La part du subside consommé en 2023 est reprise dans ce poste.

2.1.11 EBITDA suivant notre analytique

L'EDITDA suivant notre analytique s'établit à 566 924,79 € contre -52 285,31 € en 2022.

2.1.12 Amortissements.

La charge d'amortissement provient de l'amortissement de notre bâtiment, des frais de développements pour le R&D, de l'installation informatique, du mobilier et du matériel (informatique, téléphonie, ...).

2.1.13 EBIT suivant notre analytique

L'EBIT suivant notre analytique s'établit à 304 974,92 € contre -246 628,75 € en 2022.

2.1.14 Résultat final

Le résultat final s'établit à 249 505,62 € contre -251 235,17 € en 2022.

La présentation des comptes sera faite en séance.

Vote :	Il sera exposé la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré. Pour ces membres, l'absence de délibération est considérée comme une
--------	--



	abstention. Les représentants des membres autres que les communes, provinces et CPAS seront invités à voter.
Annexes fournies	• Rapport de gestion 2023 • Rapport de rémunération 2023 • Bilan au format BNB comptes 2023

3 Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes.

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation et des articles 91 à 107 du Code des Sociétés, le rapport de notre collège des réviseurs est présenté.

Celui-ci établit qu'il n'y a aucune réserve sur les comptes 2023 présentés à l'Assemblée Générale et que ceux-ci donnent une image fidèle de la société :

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 4.121.942 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 249.506 EUR. À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Vote :	Pas de vote demandé. L'assemblée générale en prend acte.
Annexes fournies	• Rapport des réviseurs aux comptes

4 Décharge aux administrateurs

Il sera demandé aux associés de décharger nos administrateurs suivant la présentation faite des comptes et du rapport de gestion.

Vote :	Il sera exposé la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré. Pour ces membres, l'absence de délibération est considérée comme une abstention. Les représentants des membres autres que les communes, provinces et CPAS seront invités à voter.
Annexes fournies	Néant

5 Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes

Il sera demandé aux associés de décharger les membres du collège de contrôleurs aux comptes suivant la présentation des comptes et du rapport des réviseurs.



Vote :	Il sera exposé la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré. Pour ces membres, l'absence de délibération est considérée comme une abstention. Les représentants des membres autres que les communes, provinces et CPAS seront invités à voter.
Annexes fournies	Néant

6 Désignation d'un collège de 2 réviseurs en qualité de commissaire pour les années 2024-2026.

Le mandat de nos réviseurs est arrivé à échéance. Un marché public concernant la désignation d'un nouveau collège a été lancé.

Il est proposé d'attribuer le marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Groupe Audit Belgium, Rue du Bosquet, 8 bte 1 à 1400 Nivelles pour le montant d'offre contrôlé de 21.000,00 € hors TVA ou 25.410,00 €, 21% TVA comprise.

Vote :	Il sera exposé la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré. Les représentants des autres membres seront invités à voter.
Annexes fournies	• Cahier des charges du marché de désignation d'un collège de 2 réviseurs. • Délibération du Conseil d'Administration du 19/03/2024 : Marché public - Désignation d'un collège de deux réviseurs comme commissaires : Inscription de l'approbation de l'attribution à l'AG du 28 mai 2024 et ses annexes

7 Désignation d'un administrateur représentant les communes : candidature de Monsieur Gauthier Le Bussy.

Il est demandé de voter sur la candidature au poste d'administrateur représentant les communes de monsieur Gauthier Le Bussy.

Vote :	Il sera exposé la liste des conseils communaux, provinciaux et des conseils de l'action sociale ayant délibéré. Les représentants des autres membres seront invités à voter.
Annexes fournies	Néant



8 Liste des annexes

Voici la liste des annexes relatives à l'assemblée générale :

1. Pré-PV de l'Assemblée Générale
2. Rapport de gestion 2023 et ses annexes
3. Rapport de rémunération 2023 et ses annexes
4. Bilan au format BNB comptes 2023
5. Rapport des réviseurs aux comptes
6. Cahier des charges du marché de désignation d'un collège de 2 réviseurs.
7. Délibération du Conseil d'Administration du 19/03/2024 : Marché public - Désignation d'un collège de deux réviseurs comme commissaires : Inscription de l'approbation de l'attribution à l'AG du 28 mai 2024 et ses annexes